

Procès-verbal du Conseil communal du 7 décembre 2012, 20h00

M. Olivier Bonvin, Président, ouvre la cinquième et dernière séance de 2012 avec un appel nominatif. Le quorum est atteint avec 41 Conseillères et Conseillers présents sur 50. Huit personnes sont excusées.

Le Président annonce une modification à l'ordre du jour afin de rajouter un point (7) relatif à la perception d'une indemnité communale pour l'usage du sol. L'ordre du jour modifié est accepté et le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2012 approuvé avec trois abstentions.

1. Communications du bureau du conseil

Se référant au chapitre 4 du règlement pour le Conseil communal de la Commune de Servion (disponible sur le site web de la commune, www.servion.ch, dans la rubrique <Lois – Votations – Info>), M. O. Bonvin souligne quelques points concernant la procédure à suivre des commissions (art. 44 à 49). Il rappelle notamment l'article 42 qui stipule que « Les commissions doivent déposer, par écrit, leur rapport sur le bureau du conseil au moins 48 heures avant la séance » ; qu'il est nécessaire de faire signer le rapport d'une commission par tous ses membres ; il existe la possibilité, au sein d'une commission, d'établir un rapport de minorité.

M. Daniel Weisser relève à propos de l'article 46 que, tant que la composition d'une commission n'est pas connue, il n'est pas possible pour un membre du Conseil de lui adresser ses observations. Le Président lui répond que, le cas échéant, il ferait suivre des remarques à la commission en question.

Le Président demande à chaque membre du Conseil de communiquer ses coordonnées bancaires au Greffe avant le 17 décembre, afin de procéder au paiement électronique des jetons de présence. Par ailleurs, il fait circuler une liste des numéros de téléphone de chacun, des adresses courriel, etc. demandant aux membres de corriger et d'avaliser leurs données respectives afin de mettre à jour le fichier de la secrétaire.

Il communique les dates planifiées pour les conseils en 2013 : les lundis 29 avril, 24 juin, 9 septembre et 7 octobre, et le vendredi 6 décembre. Ces dates figurent aussi sur le site web de la commune de Servion.

2. Préavis n° 22/2012 – Concernant le projet de fusion des groupements forestiers de la Haute Broye et de Jorat-Moudon en un nouveau groupement forestier Broye-Jorat

Rapportant pour la commission ad hoc, M. François Clot résume les raisons qui ont mené à ce projet, notamment la fusion des communes de Servion et de Les Cullayes, précédemment appartenant à deux groupements forestiers différents. Il explique les clefs de répartition financière et le futur pouvoir décisionnel de la commune de Servion.

Répondant à la question de M. Alfred Gebhardt à savoir pourquoi l'on se rattache à la Broye, M. Félix Rattin explique qu'il ne s'agit nullement d'une question géographique, mais financière. La commune possède environ 50 hectares dans chacun des deux groupements. Quitter l'un ou l'autre créerait un tort financier pour le groupe délaissé. Il s'ensuit que la fusion est logique, appuyée par les vœux du Canton et déjà votée à l'unanimité par les deux groupements.

Mme Patricia Girardbille relève quelques redondances, erreurs de renvoi et d'orthographe dans le texte des statuts. M. F. Rattin en prend acte.

Le Conseil communal suit la recommandation de la commission d'accepter le préavis municipal tel que présenté. Il y a un avis négatif.

3. Préavis n° 23/2012 – La création de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) et la dissolution de l'Association intercommunale des établissements scolaires de Mézières et environs (AIESM)

Donnant lecture pour la commission ad hoc, M. Christian Stucki précise que la nouvelle association, formée dans le respect de l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), qui couvre les besoins d'accommoder les classes de VSB rapatriées et à laquelle se rajoutent les communes de Forel et de Savigny, a été constituée avec un mode de fonctionnement similaire à la précédente.

Répondant à M. Denys Kaba, qui demande clarification du nombre de classes prévu par site, M. Adrian Schneider, Vice-Syndic, commente que la répartition n'est pas encore définitive et qu'il y aura une période transitoire de réflexion pour redistribuer les classes primaires et secondaires selon les besoins géographiques et numériques. En ce qui concerne l'actif de la future association et la détermination des parts financières des communes actuellement non-membres de l'AIESM qui feraient leur entrée dans l'ASIJ sans amener d'actifs, M. A. Schneider souligne que, bien qu'important dans l'absolu, sur l'ensemble du projet et sur les frais de fonctionnement, le chiffre est négligeable et que la décision a été prise de ne pas essayer de déterminer les parts respectives de Forel et de Savigny.

Quant à savoir comment seront financés les besoins futurs de construction, M. A. Schneider souligne, répondant à la question de M. Jean Gaumann, qu'il s'agit, comme actuellement, d'emprunter au niveau intercommunal, au sein de l'association, et non individuellement pour chaque commune.

M. Pierre Frédembach demande si les classes enfantines de Servion devront effectuer des trajets. M. A. Schneider lui répond qu'il s'agit toujours de leur faire parcourir la moindre distance possible, mais qu'actuellement, la répartition des classes n'étant pas connue, il ne peut se prononcer.

Le préavis par rapport à la dissolution de l'AIESM est accepté avec un avis négatif et la création de l'association l'ASIJ acceptée à l'unanimité.

Sept candidats se sont proposés pour les quatre places disponibles. Les candidats élus (dans l'ordre) sont : MM. Sven Christian Stucki, Denys Kaba, Patrice Jordan et Yves Boand.

4. Préavis n° 24/2012 – L'octroi d'un crédit extrabudgétaire complémentaire de CHF 70'000.- pour la transformation du hangar/dépôt de la ferme

M. Daniel Weisser, rapporteur pour la commission ad hoc, relate que, suite à l'achat des bâtiments par la commune, il s'agit maintenant d'une deuxième étape pour aménager le rural en vue de son utilisation par la commune pour l'entreposage des machines, tracteur, épareuse, etc. M. Antoine Golay, rapportant pour la commission des finances, ajoute que les finances de la commune permettent d'assumer l'investissement et que les travaux envisagés offriront une utilisation optimale du bâtiment de la ferme.

La parole n'étant pas demandée, les deux rapports ainsi que le préavis sont acceptés à l'unanimité.

5. Préavis n° 25/2012 – L'octroi d'un crédit extrabudgétaire complémentaire de CHF 80'000.- pour l'achat d'un tamiseur/dégrilleur pour la station d'épuration de Les Cullayes

Lecture est donnée du rapport de la commission ad hoc formée de MM. Bernard Burri, François Guignet et René Padrun. Après avoir fourni quelques explications quant au traitement de l'eau dans la station d'épuration de Les Cullayes, M. B. Burri souligne l'importance du tamiseur/dégrilleur dans la chaîne du traitement de l'eau, rappelant que l'entreprise à la base de l'offre décrite dans le préavis a déjà fait ses preuves. La commission propose d'adopter le préavis, vu le délai de livraison de 16 semaines qui a pour conséquence que le Conseil n'est pas mis devant un choix, mais devant des faits.

M. Antoine Golay, rapporteur pour la Commission des finances, rappelle que l'acquisition imprévue d'un nouveau tamiseur est nécessaire vu la vétusté de l'installation et les risques encourus en cas de panne.

M. F. Rattin confirme, suite à la question de M. Olivier Auberson, qu'ils espèrent effectivement que les quelques CHF 4'000 budgétés pour des imprévus, suffiront à couvrir les travaux de maçonnerie et de raccordement électrique, non compris dans l'offre.

Les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances ainsi que le préavis municipal sont acceptés à l'unanimité.

6. Préavis n° 26/2012 – Budget 2013

M. A. Golay, rapporteur pour la Commission des finances, résume quelques points du budget 2013 qui présente un excédent de charges, dû notamment à l'augmentation de la facture sociale et la diminution prévue de la masse fiscale. Il souligne cependant la situation financière saine de la commune, recommandant au Conseil d'accepter le préavis et le budget 2013 tels que présentés.

M. A. Gebhardt remarque que le budget est daté du 9 novembre mais qu'il ne l'a reçu que le 20, soit 5 jours après la date de remise stipulée dans l'article 94 du règlement du Conseil communal. Le Syndic lui répond que ce n'est pas aux membres du Conseil mais à la commission des finances de se prononcer sur le budget. Aussi l'a-t-elle reçu par avance afin de disposer du temps nécessaire à son étude. M. S. Theintz, membre, confirme qu'il l'a reçu par courriel en date du 9 novembre.

Le rapport de la commission des finances ainsi que le budget 2013 sont acceptés avec une abstention.

7. Préavis n° 27/2012 – relatif à la perception d'une indemnité communale pour l'usage du sol de 0,7 ct/kWh

Ayant reçu un appel téléphonique de Romande Energie le jour même, le Syndic souligne la relative urgence du délai imparti pour obtenir confirmation du nouveau Conseil communal corroborant les décisions prises par les anciennes communes issues de la fusion de 2011. Il s'agit d'obtenir l'extrait traitant d'une décision de rétrocession de la Romande Energie votée d'une part par l'ancien Conseil communal de Servion en 2010 et d'autre part par la Commune de Les Cullayes en 2006 (Préavis N° 16) sur une base de texte similaire à celui de Servion.

Les membres du Conseil communal votent à l'unanimité l'acceptation du texte confirmant ainsi le préavis municipal du 13 octobre 2010.

8. Préavis n° 21/2012 – Octroi d'un crédit extrabudgétaire de CHF 190'000.- pour la création d'un arrêt de bus au Zoo/ Tropiquarium, y compris un collecteur eaux claires et l'éclairage public

M. Daniele Sculati donne lecture du rapport de la commission de gestion, de la commission des finances et de la commission ad hoc chargées d'examiner le préavis n° 21/2012, d'abord prévu pour la séance du Conseil du 3 septembre 2012, puis, suite à une rencontre avec les représentants du canton, retiré par la Municipalité. Il souligne les délais très serrés pour réaliser les aménagements prévus et l'urgence du projet, afin de tenir compte des besoins liés au développement de l'extension des lignes des Transports Lausannois (TL) et CarPostal.

M. G. Cuttelod apporte un complément d'informations par rapport aux discussions qui ont eu lieu concernant la sécurité des bus articulés et des passagers autour du Zoo/Tropiquarium ; l'extension des lignes en direction de Les Cullayes ; le transport des enfants ainsi que la fréquence des bus entre les différents lieux et Lausanne. Il souligne surtout l'intérêt général de disposer de transports publics de bonne qualité.

En réponse à la question de M. A. Gebhardt qui demande si les travaux de construction du rond-point tiennent compte des exigences des nouveaux car postaux, le Syndic confirme qu'ils ont effectué des essais et que tous les plans ont été refaits en conformité avec les exigences du développement futur du réseau Palézieux-La Sallaz.

M. B. Burri demande à la Municipalité d'aménager quelques places de stationnement au Zoo/Tropiquarium afin de tenir compte des besoins des habitants, en particulier ceux de Les Cullayes qui ne disposent toujours pas de ligne de bus. M. S. Theintz remarque que le parking du Tropiquarium est privé, contrairement à celui du Zoo qui est situé sur du terrain communal. M. G. Cuttelod lui répond qu'en ce qui concerne la création d'un parking relais, il s'agit surtout de régler des droits de superficie et que la Municipalité est confiante de trouver une solution rapide. Il est aussi optimiste quant au futur de la ligne en direction de Lausanne car, avec la suppression du parcours Forel-Mollie Margot-Savigny, elle sera raccourcie de quelques 20 minutes. Le Syndic répond à M. D. Weisser que les TL ne desserviront plus la liaison Forel-Mollie Margot mais que le Conseil communal sera consulté avant la construction du collecteur futur dans le cadre de la réfection de la route entre Servion et Les Cullayes.

Le rapport est accepté avec une abstention.

9. Communications de la Municipalité

M. G. Cuttelod rappelle que partie officielle de la prolongation de la nouvelle ligne 65 aura lieu le samedi 15 décembre 2012, en présence de Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat, Cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines du Canton. La distribution traditionnelle des sapins aura lieu en même temps. Les comptes particuliers seront payés directement sur les comptes postaux et bancaires individuels, non pas pour interrompre la tradition, mais pour éviter de se déplacer avec une somme d'argent conséquente. Le Greffe municipal sera fermé du 22 décembre au 7 janvier. Le télé-réseau sera fonctionnel dans sa nouvelle configuration à partir du 1er février et une information sera envoyée à toute personne concernée.

Mme Monique Ries informe que la déchetterie sera fermée entre le 26 décembre et le 2 janvier mais qu'il sera toujours possible d'y accéder à l'aide du badge. Le culte de Noël aura lieu à la chapelle le 13 décembre à 19h30 avec la collaboration du chœur mixte de Servion.

Le Syndic explique les raisons qui ont motivé la rédaction de la Résolution présentée pour approbation au Conseil communal. Elle concerne l'absence d'une desserte digne de ce nom en termes de transports publics pour les habitants de Les Cullayes. D'une part, la résolution demande à la Municipalité « d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du Service de la mobilité afin que le prolongement de la ligne 10.085 jusqu'à Lausanne/Sallaz entre en vigueur en décembre 2013, comme planifié ». D'autre part, elle demande à la Municipalité « d'engager des discussions avec le Service de la mobilité dans le but de créer une liaison avec Mézières afin de répondre aux besoins croissants liés tant à la réorganisation territoriale qu'à la mise en vigueur des dispositions de l'article 63a de la Constitution vaudoise ». Elle est votée et approuvée à l'unanimité.

10. Propositions individuelles

M. C. Stucki relève une circulation abusive sur le Chemin des Planches. M. Cédric Matthey lui répond qu'il ne faut pas hésiter à relever le numéro de plaque, type de voiture, ainsi que la date et l'heure.

M. A. Gebhardt constate que le parking devant la boulangerie Duvoisin est souvent complet. M. G. Cuttelod confirme que les personnes travaillant dans le secteur ont l'autorisation de se stationner gratuitement en zone bleue. A d'autres heures, les places sont prises temporairement par les parents et clients des magasins.

Personne d'autre ne demandant la parole, M. O. Bonvin clôt la séance à 22:15.